

224C0915
FR0010383877-OP014-AS06

14 juin 2024

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société
- Reprise de la cotation des actions de la société

TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE

(Euronext Growth Paris)

1. Le 14 juin 2024, Oddo BHF SCA, agissant pour le compte de la société CitizenPlane¹, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE, en application des dispositions des articles 233-1 et 234-2 du règlement général. Ce projet d'offre publique a été annoncé le 21 décembre 2023².

Il est rappelé² que la société CitizenPlane a conclu, le 21 décembre 2023, avec les principaux actionnaires de la société³, un contrat d'acquisition portant sur l'acquisition d'un bloc composé de (i) 7 616 993 actions TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE au prix unitaire de 2,34 euros par action et l'intégralité des (ii) 3 108 298 bons de souscriptions d'actions (BSA) de la société (donnant droit à la souscription de 1 554 149 nouvelles actions), au prix unitaire de 1,27 euro par BSA. CitizenPlane a exercé l'ensemble de ces BSA, au prix unitaire de 0,50 euro, permettant la souscription de 1 554 149 actions ordinaires nouvelles de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE.

Au résultat de ces opérations, CitizenPlane a franchi en hausse les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE, de sorte que l'offre publique revêt un caractère obligatoire en vertu des dispositions des articles 234-2 et 235-2 du règlement général.

Au jour du dépôt, l'initiateur détient 9 171 142 actions TTI représentant autant de droits de vote, soit 97,63% du capital et 96,48% des droits de vote de cette société⁴.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir, au prix unitaire relevé de **2,85 €** (contre 2,34 € initialement annoncé dans le communiqué du 21 décembre 2023), la totalité des actions TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE existantes qu'il ne détient pas, à l'exclusion des 1 964 actions auto-détenues par la société, soit 221 145 actions TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE, représentant 2,35% du capital.

¹ Société par actions simplifiée ayant son siège social 7 rue Mariotte, 75017 Paris, contrôlée conjointement par ses quatre fondateurs, MM. Alexis Ohayon, Côme Courteault, Hadrien Musitelli et Charles Rajjou.

² Cf. notamment communiqué conjoint diffusé par les sociétés TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE et CitizenPlane le 21 décembre 2023 et D&I223C2123 du 26 décembre 2023.

³ Les sociétés Eurofinance Travel et Nextstage AM, M. Grégoire Echalié (président directeur général de la société), ainsi que certains managers, sociétés holdings de managers, et membres du conseil d'administration de TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 9 394 251 actions représentant 9 505 891 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

En application des articles 237-1 et suivants du règlement général, l'initiateur demandera, à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée, dans la mesure où les conditions en sont d'ores et déjà remplies, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE non présentées à l'offre en contrepartie d'une indemnisation unitaire de 2,85 €.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

Le projet de note en réponse, contenant notamment le rapport de l'expert indépendant sera déposé ultérieurement.

2. La cotation des actions de la société TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE sera reprise le 17 juin 2024.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres TRAVEL TECHNOLOGY INTERACTIVE sont applicables.
